

**Réunion extraordinaire publique de la Ville de Belle-Baie
Procès-verbal**

Date : le 3 février 2026
Heure : 18 h 30

Présents / présentes : D. Guitard, maire
J. Olivier, maire suppléant
R. Arseneau, conseiller
A. Bard-Lavigne, conseillère
B. Couturier, conseillère
O. Dilhac, conseiller
C. Doucet, conseiller
G. Frenette, conseiller
M. Larivière, conseillère
A. Noël, conseillère

Administrations : P. Fongemie, directeur général
W. St-Laurent, greffière municipale
D. Boudreau, conseillère en ressources humaines et greffière adjointe
M-A Godin, directeur services aux citoyens
M. Courtin, directrice services administratifs et Initiatives corporatives
B. Seymour, conseillère stratégique en communication numérique
R. Peñarroya, analyste technique senior
R. Clavet, chef de police
B. Robichaud, avocate municipale

1. CONSTATATION DU QUORUM

La greffière municipale confirme le quorum.

2. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

2.1 Annik Noël - Distribution de subventions et de dons discrétionnaires par la
Municipalité de Belle-Baie - 1e trimestre

2.2 Gaston Frenette - Distribution de subventions et de dons discrétionnaires par la
Municipalité de Belle-Baie - 1e trimestre

3. PRÉSENTATION

3.1 Présentation des modifications proposées à la suite de la première lecture du plan municipal et de l'arrêté de zonage de la Municipalité de Belle-Baie – par Véronique Proulx

Véronique Proulx et André Frenette, représentants du service d'urbanisme de la CSR, étaient présents afin d'expliquer les modifications apportées au plan municipal et à l'arrêté de zonage depuis la première lecture. Ils ont également répondu aux questions et aux préoccupations des membres du conseil.

4. RÉOLUTIONS ET ARRÊTÉS MUNICIPAUX

4.1 Proposition arrêté 2025-06 - Plan municipal de la Municipalité de Belle-Baie - Deuxième lecture par titre

Proposé par C. Doucet, conseiller

Appuyé par R. Arseneau, conseiller

Que l'arrêté 2025-06 - Plan municipal de la Municipalité de Belle-Baie soit soumis en deuxième lecture, par titre, avec les modifications suivantes :

- Ajout d'un indicateur de protection des terres humides
- Création de l'affectation « Service collectif »

Que conformément à l'article : 109(2) de la Loi sur l'urbanisme et l'article 15 (3) de la Loi sur la gouvernance locale au lieu de leur lecture intégrale, un sommaire soit lu comme prévu dans l'article 70.

Que la lecture soit effectuée par section, comme suit :

1. Introduction
2. Présentation de la municipalité
3. Éléments de contraintes et d'intérêt dans la planification du territoire
4. Vision et principes directeurs
5. Grandes affectations du sol et les densités d'occupation
6. Mise en œuvre
7. Plan d'action et suivi du progrès

Que la liste des annexes soit la suivante :

Annexe 1 – Plan d’affectation du sol

Annexe 2 – Études préliminaires

Annexe 3 – Résultat sommaire du sondage

Annexe 4 – Plan quinquennal

IL EST RÉSOLU QUE la deuxième lecture de l’arrêté 2025-06 – Plan municipal de la Municipalité de Belle-Baie avec modifications a été réalisée par titre.

	Pour	Contre	Conflit
Joël Olivier	X		
Ronnie Arseneau	X		
Anne Bard-Lavigne	X		
Brigitte Couturier		X	
Olivier Dilhac	X		
Charles Doucet	X		
Gaston Frenette	X		
Marie Lariviere	X		
Annik Noel	X		
Résultats	8	1	0

Type de vote: 2/3 (Members), Enregistré

Motion adoptée (8 à 1)

4.2 Proposition arrêté 2025-06 - Plan municipal de la Municipalité de Belle-Baie - Troisième lecture par titre

Proposé par M. Larivière, conseillère

Appuyé par G. Frenette, conseiller

Que l'Arrêté 2025-06 intitulé « Plan municipal de la Municipalité de Belle-Baie » soit passé en troisième lecture (par titre).

	Pour	Contre	Conflit
Joël Olivier	X		
Ronnie Arseneau	X		
Anne Bard-Lavigne	X		
Brigitte Couturier		X	
Olivier Dilhac	X		
Charles Doucet	X		
Gaston Frenette	X		
Marie Lariviere	X		
Annik Noel	X		
Résultats	8	1	0

Type de vote: 2/3 (Members), Enregistré

Motion adoptée (8 à 1)

4.3 Proposition arrêté 2025-07 - Arrêté de zonage de la Municipalité de Belle-Baie - Deuxième lecture par titre

Proposé par R. Arseneau, conseiller

Appuyé par O. Dilhac, conseiller

Que l'arrêté 2025-07 - Arrêté de zonage de la Municipalité de Belle-Baie soit soumis en deuxième lecture, par titre, avec les modifications suivantes :

- Ajouter les usages « hébergement résidentiel touristique » dans deux autres zones
- Création des zones « Service collectif » pour circonscrire les usages et activités publique et institutionnelle.

- Ajout de la permission d’avoir un coq dans certaines zones avec conditions.

Que conformément à l’article : 109(2) de la Loi sur l’urbanisme et l’article 15 (3) de la Loi sur la gouvernance locale au lieu de leur lecture intégrale, un sommaire soit lu comme prévu dans l’article 70.

Que la lecture soit effectuée par section, comme suit :

Chapitre 1 – Administration et interprétation

Section 1 - Administration

Section 2 – Interprétation

Chapitre 2 – Dispositions relatives aux procédures

Section 1 – Procédures

Chapitre – 3 Disposition et normes d’aménagement générales

Section 1 – Condition existantes (droits acquis)

Section 2 – Environnement

Section 3 – Abattage et plantation d’arbres

Section 4 – Terrain et espace non construits

Section 5 – Accès, stationnement et chargement

Section 6 – Dispositions particulières à des travaux de remblai et de déblai

Chapitre 4 – Dispositions relatives à la classification des usages

Section 1 – Classe d’usages principaux

Section 2 – Usage complémentaire à un usage d’habitation

Section 3 – Usage complémentaire à un usage commercial

Section 4 – Usage complémentaire à usage industriel

Section 5 – Usage complémentaire à un usage public ou récréatif

Section 6 – Usage complémentaire à un usage agricole

Chapitre 5 – Dispositions relatives aux usages et aux normes d’implantation par zone

Section 1 – Dispositions générales relatives aux usages

Section 2 – Usages et normes d’implantation par zone

Chapitre 6 – Dispositions relatives aux bâtiments principaux et accessoires

Section 1 – Bâtiment principal

Section 2 – Dispositions relatives à la conception, la nature et l’apparence

Section 3 – Bâtiment accessoire

Chapitre 7 – Dispositions relatives aux clôtures, haies, muret de maçonnerie et mur de soutènement

Section 1 – Disposition relatives aux clôtures, haies et muret de maçonnerie

Section 2 – Dispositions relatives aux murs de soutènement

Chapitre 8 – Dispositions relatives à l’affichage

Section 1 – Dispositions générales et transitoires

Section 2 – Dispositions applicables à toutes les zones

Chapitre 9 – Dispositions relatives à l’implantation à proximité de certaines activités contraignantes

Section 1 – Terrain adjacent à une voie ferrée

Section 2 – Terrain adjacent à une autoroute

Section 3 – Équipements et réseaux majeurs de télécommunications

Section 4 – Lieu d’élimination de la neige usée

Section 5 – Activités de carrières et sablières

Chapitre 10 – Dispositions particulières relatives à certaines constructions, équipements ou ouvrages

Section 1 – Antenne

Section 2 – Bâtiments commerciaux lourds ou industriels

Section 3 – Conteneur à matière résiduelles

Section 4 – Cours à ferraille

Section 5 -Éolienne domestique

Section 6 – Étang Artificiel

Section 7 – Habitations multifamiliales

Section 8 – Unité d’habitation complémentaire

Section 9 – Mini-maison

Section 10 – Panneaux solaires

Section 11 – Piscine et spa

Section 12 – Système de géothermie

Section 13 Terrasse commerciale

Section 14 – Thermopompe et appareil de climatisation et de chauffage

Section 15 – Abri forestier

Chapitre 11 – Dispositions particulières relatives à certains usages

Section 1 – Chenil et pension pour animaux domestiques et chevaux

Section 2 – Gîtes touristique

Section 3 – Relai de motoneige et VTT

Section 4 – Résidence de tourisme

Section 5 – Station-service, postes à carburant et réservoir de surface
 Section 6 – Terrain de camping
 Section 7 – Complexe d’habitations
 Section 8 – Installation d’élevage porcin
 Section 9 – Usages intermittents
 Section 10 – Usages nuisibles

Chapitre 12 – Zone de superposition
 Section 1 – Zone de superposition

Que la liste des annexes soit la suivante :

Annexe 1 – Grilles de spécifications
 Annexe 2 – Carte de zonage
 Annexe 3 – Carte des contraintes naturelles et anthropiques
 Annexe 4 – Carte de désignation des rues
 Annexe 5 – Tableau des unités animales

IL EST RÉSOLU QUE la deuxième lecture de l’arrêté 2025-07 - Arrêté de zonage de la Municipalité de Belle-Baie avec modifications a été réalisée par titre;

	Pour	Contre	Conflit
Joël Olivier	X		
Ronnie Arseneau	X		
Anne Bard-Lavigne	X		
Brigitte Couturier		X	
Olivier Dilhac	X		
Charles Doucet	X		
Gaston Frenette	X		
Marie Lariviere	X		
Annik Noel	X		
Résultats	8	1	0
Type de vote: 2/3 (Members), Enregistré			

Motion adoptée (8 à 1)

4.4 Proposition arrêté 2025-07 - Arrêté de zonage de la Municipalité de Belle-Baie - Troisième lecture par titre

Proposé par C. Doucet, conseiller

Appuyé par M. Larivière, conseillère

Que l'Arrêté 2025-07 intitulé « Arrêté de zonage de la Municipalité de Belle-Baie » soit passé en troisième lecture (par titre).

	Pour	Contre	Conflit
Joël Olivier	X		
Ronnie Arseneau	X		
Anne Bard-Lavigne	X		
Brigitte Couturier		X	
Olivier Dilhac	X		
Charles Doucet	X		
Gaston Frenette	X		
Marie Lariviere	X		
Annik Noel	X		
Résultats	8	1	0

Type de vote: 2/3 (Members), Enregistré

Motion adoptée (8 à 1)

4.5 Distribution de subventions et de dons discrétionnaires par la Municipalité de Belle-Baie - 1er trimestre

La conseillère Noël et le conseiller Frenette se retirent de la salle pour la discussion de ce point.

Proposé par B. Couturier, conseillère

Appuyé par A. Bard-Lavigne, conseillère

Entendu que le comité de dons s'est réuni le 19 janvier afin d'examiner les demandes reçues pour le 1er trimestre;

Entendu que les demandes suivantes avaient déjà été approuvées dans le cadre d'ententes antérieures :

ESN – École réimaginé	7 760 \$
ESN – projet « en route »	6 250 \$
Festival des Rameurs	10 000 \$
Festival du Blues d'la Baie	10 000 \$
Bassin Versant	30 000,00 \$
La Barque	40 000,00 \$
Maison des Arts	10 000,00 \$
Sportek	7 500,00 \$
10 KM Chaleur	4 500,00 \$
Club d'âge d'or Petit-Rocher	5 000,00 \$
Club d'âge d'or Robertville	5 000,00 \$
Fondation Hôpital Chaleur	1 000,00 \$
Coup d'Pouce	2 140,00 \$
Sistéma	5 000,00 \$

Entendu que le comité a également traité les demandes particulières reçues et il recommande une contribution aux demandes suivantes :

Kings de Belle-Baie	468,00 \$
Club Volleyball Chaleur Équipe élite féminine U15	500,00 \$
Ringuette Chaleur	500.00 \$

Qu'il soit résolu que les membres du conseil acceptent les recommandations du comité de dons, subventions et commandites pour le 1er trimestre 2026, comme présentées.

Motion adoptée

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance fut levée à 19 h 12.


~~Daniel Guitard, maire~~


Wanda St-Laurent, greffière municipale

